

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-  
TREMBLES—MONTRÉAL-EST

11370, rue Notre-Dame  
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Téléphone : (514) 868-4354      Télécopieur : (514) 868-4340

NOTE

**Destinataire :** M. Yves Archambault

**Expéditrice :** Lise Chandonnet

**Date :** Le 5 février 2004

**Objet :** Suivi de la consultation publique – Règlement P-03-180

Afin de donner suite aux questions posées lors de la consultation publique du 26 janvier dernier sur le projet de règlement ci-dessus mentionné, voici les réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce qu'il y a des interventions, des aménagements prévus à court terme (2004) pour répondre aux besoins particuliers de la clientèle âgée, ainsi que pour éviter les conflits entre les utilisateurs de l'emprise publique (rue, piste cyclable et trottoir) dans ce secteur ?

*Il n'y a aucune intervention ou réaménagement prévu au plan triennal d'immobilisation en vigueur. Néanmoins, si les gens désirent exprimer leurs besoins ils peuvent le faire en s'adressant à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est.*

2. Quelle est la distance entre la façade du nouveau bâtiment situé au 7015, boulevard Gouin Est et les façades des bâtiments situés en face de celui-ci ?

*Nous comptons un minimum de :*

- 123 pieds (37,5 m) pour le bâtiment situé aux 7000 et 7010;
- 109 pieds (33,2 m) pour le bâtiment situé aux 7020 et 7030;
- 121 pieds (36,8 m) pour le bâtiment situé aux 7040 et 7050.